

# Rapport sur les pratiques d'inscription équitables Techniciens en travail social (2018)

Les réponses ci-dessous ont été remises au BCE par les professions réglementées.

Le présent Rapport sur les pratiques d'inscription équitables a été préparé tel qu'exigé par :

- l'article 20 et le paragraphe 23 (1) de la *Loi sur l'accès équitable aux professions réglementées et aux métiers à accréditation obligatoire* (LAEPRMAO) pour les professions réglementées mentionnées à l'annexe 1 de la LAEPRMAO;
- le Code des professions de la santé énoncé à l'annexe 2 de la *Loi sur les professions de la santé réglementées* (LPSR), paragraphes 22.7 (1) et 22.9 (1), pour les ordres des professions de la santé.

## Index

1. Informations qualitatives
2. Informations quantitatives
3. Présentation

## 1. Informations qualitatives

### a) Exigences en matière d'inscription, y compris les solutions de remplacement acceptables

#### i. Décrivez toutes améliorations/tous changements mis en place au cours de l'année écoulée.

1) Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Règlement régissant l'inscription à l'Ordre a été modifié par l'abrogation de la sous-disposition i. de la disposition 3 de son paragraphe 5 (2) et la substitution à celle-ci de ce qui suit :

5 (2) La délivrance d'un certificat d'inscription de quelque catégorie que ce soit est subordonnée aux exigences en matière d'inscription suivantes : (...)

La conduite antérieure et actuelle de l'auteur de la demande doit offrir des motifs raisonnables de croire ce qui suit à son sujet :

- i. il n'a pas une affection physique ou mentale ou des troubles physiques ou mentaux qui pourraient compromettre sa capacité à exercer de manière sécuritaire la profession de travailleur social ou de technicien en travail social, selon le cas

2) La modification du règlement a par ailleurs ajouté deux nouvelles catégories de certificats d'inscription à la catégorie générale existante, à savoir celles de membre inactif et de membre à la retraite. Toutefois, cette modification ne change rien pour les personnes qui font une demande d'inscription à l'Ordre. En effet, pour pouvoir présenter une demande de certificat d'inscription dans la catégorie de membre inactif, il faut déjà être titulaire d'un certificat de la catégorie générale, et pour pouvoir présenter une demande de certificat d'inscription de la catégorie de membre à la retraite, il faut déjà être titulaire d'un certificat soit de la catégorie générale, soit de la catégorie de membre inactif.

#### ii. Décrivez l'impact de ces améliorations/changements sur les candidats.

1) L'exigence à remplir concernant l'absence d'affection physique ou mentale ou de troubles physiques ou mentaux pour se voir délivrer un certificat d'inscription est semblable à celle que posent de nombreux autres organismes de réglementation de la province. Il ne s'agit pas là d'une nouvelle exigence, mais de la formulation améliorée d'une exigence que le Règlement régissant l'inscription contenait déjà avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Dès sa constitution en 2000, l'Ordre a eu le pouvoir d'exiger de tout auteur d'une demande d'inscription la présentation de renseignements confirmant « qu'il est mentalement apte à travailler comme travailleur social ou technicien en travail social, selon le cas ». La modification apportée au Règlement régissant l'inscription met désormais l'accent sur la capacité à exercer la profession de travailleur social ou de technicien en travail social de manière sécuritaire. En conséquence, elle n'a eu qu'une incidence minimale sur les auteurs d'une demande d'inscription.

2) Tel qu'indiqué plus haut, la création de deux nouvelles catégories de certificats d'inscription n'a eu aucune incidence sur les personnes qui font une première demande d'inscription à l'Ordre, vu qu'il faut déjà être titulaire d'un certificat de la catégorie générale pour pouvoir demander un certificat de la catégorie de membre inactif ou de

membre à la retraite.

**iii. Décrivez l'impact de ces améliorations/changements sur votre organisme.**

- 1) Suite à cette modification réglementaire concernant une affection physique ou mentale ou des troubles physiques ou mentaux, l'Ordre a mis à jour ses formulaires de demande d'inscription et ajouté des FAQ à son site Web.
- 2) L'Ordre a créé de nouveaux formulaires de demande pour l'inscription aux catégories de membre inactif et de membre à la retraite, il a mis à jour son site Web pour y inclure les nouvelles catégories de certificats d'inscription et il a fait les changements nécessaires dans sa base de données.

**b) Évaluation des titres de compétences**

**i. Décrivez toutes améliorations/tous changements mis en place au cours de l'année écoulée.**

Pas de changements cette année

**ii. Décrivez l'impact de ces améliorations/changements sur les candidats.**

Pas de changements cette année

**iii. Décrivez l'impact de ces améliorations/changements sur votre organisme.**

Pas de changements cette année

**c) Fourniture de décisions, réponses et motifs dans un délai raisonnable**

**i. Décrivez toutes améliorations/tous changements mis en place au cours de l'année écoulée.**

Pas de changements cette année

**ii. Décrivez l'impact de ces améliorations/changements sur les candidats.**

Pas de changements cette année

**iii. Décrivez l'impact de ces améliorations/changements sur votre organisme.**

Pas de changements cette année

**d) Droits**

**i. Décrivez toutes améliorations/tous changements mis en place au cours de l'année écoulée.**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, une hausse de 10 \$ a été appliquée aux droits d'inscription, les portant à 310 \$ (210 \$ pour les personnes qui font une demande d'inscription avant le 31 décembre de l'année durant laquelle elles obtiennent leur diplôme en techniques de travail social). Comme par le passé, les droits d'inscription perçus le sont suivant un prorata trimestriel, en fonction de la date d'inscription, autrement dit, un remboursement partiel de ces droits est accordé aux personnes qui s'inscrivent au deuxième, troisième ou quatrième trimestre de l'année civile.

**ii. Décrivez l'impact de ces améliorations/changements sur les candidats.**

Cette augmentation modérée semble avoir eu un impact minimal sur les candidats.

**iii. Décrivez l'impact de ces améliorations/changements sur votre organisme.**

Une hausse des droits d'inscription (et de la cotisation annuelle) s'est avérée nécessaire : pour que l'Ordre puisse remplir au mieux son mandat de protection du public, les droits et cotisations versés par ses membres doivent refléter ses coûts de fonctionnement réels. Toute hausse des droits suppose l'apport de changements à divers moyens de communication avec les personnes souhaitant s'inscrire, y compris les formulaires et les guides de présentation d'une demande d'inscription, la correspondance et le site Web de l'Ordre, de même que la mise à jour de la programmation de la base de données de ce dernier.

**e) Délais**

**i. Décrivez toutes améliorations/tous changements mis en place au cours de l'année écoulée.**

Pas de changements cette année

**ii. Décrivez l'impact de ces améliorations/changements sur les candidats.**

Pas de changements cette année

**iii. Décrivez l'impact de ces améliorations/changements sur votre organisme.**

Pas de changements cette année

**f) Politiques, procédures et(ou) processus, y compris règlements administratifs**

**i. Décrivez toutes améliorations/tous changements mis en place au cours de l'année écoulée.**

Pas de changements cette année

**ii. Décrivez l'impact de ces améliorations/changements sur les candidats.**

Pas de changements cette année

**iii. Décrivez l'impact de ces améliorations/changements sur votre organisme.**

Pas de changements cette année

**g) Ressources pour les candidats**

**i. Décrivez toutes améliorations/tous changements mis en place au cours de l'année écoulée.**

Pas de changements cette année

**ii. Décrivez l'impact de ces améliorations/changements sur les candidats.**

Pas de changements cette année

**iii. Décrivez l'impact de ces améliorations/changements sur votre organisme.**

Pas de changements cette année

**h) Processus d'examen ou d'appel**

**i. Décrivez toutes améliorations/tous changements mis en place au cours de l'année écoulée.**

Pas de changements cette année

**ii. Décrivez l'impact de ces améliorations/changements sur les candidats.**

Pas de changements cette année

**iii. Décrivez l'impact de ces améliorations/changements sur votre organisme.**

Pas de changements cette année

**i) Accès aux dossiers des candidats**

**i. Décrivez toutes améliorations/tous changements mis en place au cours de l'année écoulée.**

Pas de changements cette année

**ii. Décrivez l'impact de ces améliorations/changements sur les candidats.**

Pas de changements cette année

**iii. Décrivez l'impact de ces améliorations/changements sur votre organisme.**

Pas de changements cette année

**j) Formation et ressources pour le personnel de l'inscription, le Conseil, et les membres des comités**

**i. Décrivez toutes améliorations/tous changements mis en place au cours de l'année écoulée.**

L'Ordre offre tout au long de l'année une formation importante, pertinente et étendue aux membres de son personnel, de son conseil et de ses comités (notamment du comité d'appel des inscriptions), afin de s'assurer que quiconque joue un rôle au niveau du processus d'inscription soit toujours au courant de tout ce qui touche la réglementation s'y rapportant.

Exemples d'initiatives de formation de l'année écoulée :

- Comment éviter la discrimination dans le contexte de l'inscription (Richard Steinecke)
- Vidéo en ligne sur le thème des partis pris inconscients (Alexandra Russell et Lauren Jackman)

**ii. Décrivez l'impact de ces améliorations/changements sur les candidats.**

Grâce à la formation utile et pertinente qu'il propose aux membres de son personnel, de son conseil et de ses comités, l'Ordre s'assure de pouvoir faire du processus d'inscription une expérience positive pour les auteurs d'une demande d'inscription.

**iii. Décrivez l'impact de ces améliorations/changements sur votre organisme.**

En veillant à disposer de connaissances approfondies et à jour, les membres du personnel, du conseil et des comités sont en mesure d'aider les auteurs d'une demande d'inscription tout au long du processus d'inscription.

**k) Accords de reconnaissance mutuelle**

**i. Décrivez toutes améliorations/tous changements mis en place au cours de l'année écoulée.**

Pas de changements cette année

**ii. Décrivez l'impact de ces améliorations/changements sur les candidats.**

Pas de changements cette année

**iii. Décrivez l'impact de ces améliorations/changements sur votre organisme.**

Pas de changements cette année

**I) Autres (inclure tous points qui s'appliquent)**

**i. Décrivez toutes améliorations/tous changements mis en place au cours**

Pas de changements cette année

**ii. Décrivez l'impact de ces améliorations/changements sur les candidats.**

Pas de changements cette année

**iii. Décrivez l'impact de ces améliorations/changements sur votre organisme.**

Pas de changements cette année

**Décrivez toutes les améliorations et tous les changements relatifs à l'inscription qui ont été apportés à votre loi habilitante ou à vos règlements l'année dernière.**

Voir la réponse à la question a).

[RETOUR À L'INDEX](#)

## 2. Informations quantitatives

**a) Langues**

Indiquez les langues dans lesquelles les documents d'information relatifs à la demande d'inscription sont disponibles pour l'année sur laquelle porte le rapport :

**Langue**                      **Oui/Non**

**Français**                    Oui

**Anglais**                     Oui

**Autre (veuillez préciser)**

**Commentaires supplémentaires :**

**b) Sexe des candidats**

Indiquez le nombre de candidats dans chaque catégorie pertinente.

<b>Sexe</b>	<b>Nombre de candidats</b>
<b>Hommes</b>	73

Femmes 600

Aucun de ce qui précède 2

Commentaires supplémentaires :

### c) Sexe des membres

Indiquez le nombre de membres dans chaque catégorie pertinente. Choisissez l'option qui correspond le mieux à la terminologie qu'utilise votre organisme.

Sexe	Nombre de membres
Hommes	343
Femmes	2333
Aucun de ce qui précède	4

Commentaires supplémentaires :

### d) Pays/provinces où les candidats ont reçu leur formation initiale

Indiquez le nombre de candidats par province/pays où ils ont reçu leur formation initiale\* propre à leur profession ou métier.

Ontario	Autres prov. canadiennes	É.-U.	Autres pays étrangers	Inconnu	Total
			Afghanistan 1 Mexique 1 Royaume-Uni 1 Total 3		
645	7	2		18	<b>675</b>

<sup>1</sup> Compte tenu du fait que les candidats pourraient avoir reçu leur formation dans de multiples provinces/pays, aux fins de cette question, inclure seulement la province/le pays où un grade, diplôme ou autre certificat correspondant au niveau d'entrée requis pour exercer la profession ou le métier a été obtenu.

Commentaires supplémentaires :

**e) Pays/provinces où les candidats devenus membres inscrits ont reçu leur formation initiale**

Indiquez le nombre de candidats qui sont devenus membres inscrits dans le pays/la province où ils ont reçu leur formation initiale\* propre à leur profession ou métier.

Ontario	Autres prov. canadiennes	É.-U.	Autres pays étrangers	Inconnu	Total
419	2	0	Total 0	0	421

<sup>1</sup> Compte tenu du fait que les candidats pourraient avoir reçu leur formation dans de multiples provinces/pays, aux fins de cette question, inclure seulement la province/le pays où un grade, diplôme ou autre certificat correspondant au niveau d'entrée requis pour exercer la profession ou le métier a été obtenu.

Commentaires supplémentaires :

**f) Pays/provinces où les membres ont reçu leur formation initiale**

Indiquez le total des membres inscrits par pays/province où ils ont reçu leur formation initiale\* propre à leur profession ou métier.

Ontario	Autres prov. canadiennes	É.-U.	Autres pays étrangers	Inconnu	Total
2613	22	7	Brésil 1 Hong Kong 2 Inde 3 Pologne 1 Taïwan, Province de Chine 1 Total 8	30	2680

Ontario	Autres prov. canadiennes	É.-U.	Autres pays étrangers	Inconnu	Total

<sup>1</sup> Compte tenu du fait que les candidats pourraient avoir reçu leur formation dans de multiples provinces/pays, aux fins de cette question, inclure seulement la province/le pays où un grade, diplôme ou autre certificat correspondant au niveau d'entrée requis pour exercer la profession ou le métier a été obtenu.

Commentaires supplémentaires :

#### g) Demandes traitées

Indiquez le nombre de demandes que votre organisme a traitées au cours de l'année sur laquelle porte le rapport.

Pays/provinces où les candidats ont reçu leur formation professionnelle initiale (avant que leur soit accordé l'emploi du titre protégé ou de la désignation professionnelle en Ontario)

Du 1 <sup>er</sup> janv. au 31 décembre de l'année sur laquelle porte le rapport	Ontario	Autres prov. canad.	É.-U.	Autres pays étrangers	Inconnu	Total
Nouvelles demandes reçues	645	7	2	3	18	675
Candidats cherchant activement à obtenir un permis (candidats ayant eu certains contacts avec votre organisme au cours de l'année sur laquelle porte le rapport)	210	5	3	1	18	237
Candidats inactifs (candidats n'ayant eu aucun contact avec votre organisme au cours de l'année sur laquelle porte le rapport)	0	0	0	0	0	0
Candidats répondant à tous les critères et autorisés à devenir membres, mais qui ne le sont pas devenus	0	0	0	0	0	0
Candidats qui sont devenus membres inscrits À PART ENTIÈRE	419	2	0	0	0	421
Candidats autorisés à recevoir un permis dans une autre catégorie**, mais à qui un permis n'a pas été délivré	0	0	0	0	0	0
Candidats à qui un permis a été délivré dans une autre catégorie**	0	0	0	0	0	0

\*\*Un permis délivré dans une autre catégorie permet à son titulaire d'exercer avec des restrictions, mais le membre doit répondre à des exigences supplémentaires pour pouvoir obtenir un permis sans restrictions.



**Commentaires supplémentaires :**

**h) Catégories de certificat/permis**

Indiquez les catégories de certificat/permis qu'offre votre organisme et donnez-en une description.

Vous devez préciser au moins une catégorie de certificat/permis (sur la ligne a) et en faire la description afin de remplir cette étape.

#	Certificat	Description
a)	Certificat général	<p><b>Description (a)</b></p> <p>Tout membre qui détient un certificat d'inscription de la catégorie générale peut exercer les techniques de travail social en Ontario. Il peut également employer le titre de technicien en travail social ou de technicien en travail social inscrit et la désignation de TSI ou de TTSl.</p>
b)	Certificat de membre inactif	<p><b>Description (b)</b></p> <p>Tout membre qui détient un certificat d'inscription de la catégorie de membre inactif ne peut pas exercer les techniques de travail social en Ontario. Il peut utiliser le titre de technicien en travail social ou de technicien en travail social inscrit et la désignation de TSI ou de TTSl, selon le cas, seulement si le titre ou la désignation est immédiatement suivi du terme « inactif ».</p>
c)	Certificat de membre à la retraite	<p><b>Description (c)</b></p> <p>la catégorie de membre à la retraite ne peut pas exercer les techniques de travail social en Ontario. Il peut utiliser le titre de technicien en travail social ou de technicien en travail social inscrit et la désignation de TSI ou de TTSl, selon le cas, seulement si le titre ou la désignation est immédiatement suivi du terme « retraité ».</p>

**Commentaires supplémentaires :**

**i) Examens et appels traités**

Indiquez le nombre d'examens et d'appels que votre organisme a traités au cours de l'année sur laquelle porte le rapport (n'utilisez que des nombres entiers; n'utilisez pas de virgules ou de chiffres décimaux).

Pays/provinces où les candidats ont reçu leur formation professionnelle initiale (avant que leur soit accordé l'emploi du titre protégé ou de la désignation professionnelle en Ontario)

Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année sur laquelle porte le rapport	Ontario	Autres prov. canad.	É.-U.	Autres pays étrangers	Inconnu	Total
Demandes ayant fait l'objet d'un examen interne ou ayant été renvoyées à un comité statutaire de votre Conseil d'administration, comme un comité d'inscription	0	0	0	0	0	0
Candidats ayant interjeté appel d'une décision en matière d'inscription	0	0	0	1	0	1
Appels instruits	2	0	0	1	0	3
Modifications d'une décision en matière d'inscription à la suite d'un appel	0	0	0	0	0	0

Commentaires supplémentaires :

#### j) Personnel rémunéré

Dans le tableau ci-dessous, indiquez le nombre de membres du personnel rémunérés par votre organisme dans les catégories indiquées, au 31 décembre de l'année sur laquelle porte le rapport.

En fournissant les renseignements pour chacune des catégories de cette section, vous voudrez peut-être employer des décimales si vous comptez votre personnel en utilisant des demi-unités. Par exemple, un employé à temps plein et un employé à temps partiel pourraient représenter 1,5 employé.

Vous pouvez indiquer des décimales au dixième seulement. Par exemple, vous pouvez indiquer 1,5 ou 7,5, mais pas 1,55 ou 7,52.

Catégorie	Personnel
Total du personnel de l'organisme de réglementation	34
Personnel travaillant au processus d'appels	2
Personnel travaillant au processus d'inscription	8

Commentaires supplémentaires :

[RETOUR À L'INDEX](#)

### 3. Présentation

**Par les présentes, je certifie que:**

**Nom de la personne ayant le pouvoir de signer au nom de l'organisme:**

Laura Sheehan

**Titre:** Registrature adjointe

**Date:** 2019/02/28

[RETOUR À L'INDEX](#)